

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le **16 OCT. 2025**

ID : 026-212601439-20251014-2025_59-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 14 octobre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	13
Présents	10
Pouvoirs	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation
07/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 14 octobre à 19 H 00-----
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE
Dominique, ORLOWSKI François, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.
Absents excusés : BERNARD Daniel, RIOU Gaëtan et
ROSTAING Marc
Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy et
ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas
Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle

N° 2025-59

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de deux
sanitaires et d'un local pour les associations au plateau sportif

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu le dispositif de subvention mise en place par le Département au titre de la solidarité territoriale
et l'aide aux communes,
Considérant que le projet d'aménagement de deux sanitaires et d'un local pour les associations au
plateau sportif dont le coût prévisionnel s'élève au total à 12 775.32€ HT, est susceptible de
bénéficier d'une aide du Conseil Départementale au titre de la dotation cantonale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des sanitaires et
d'un local pour les associations au plateau sportif.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention
auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la
présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux
présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2,
Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En
application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application
« Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr